EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°43

Séance du 10 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six et **le dix juin à 20 heures 45,** le Conseil municipal de la commune de Garnerans, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans sous la présidence de M. René SUAREZ, Maire.

Présents :
Elise AUCLAIR, Pierre BAILLY-BECHET, Hervé CHAGOT, Gabrielle LOUBES, Stéphanie MARTINEZ-MARTOS, Philippe MATRAY, Karine MOMMESSIN, René SUAREZ, Damien VANDERGHOOTE.

Absents excusés :
Olivier ARNAU a donné pouvoir à Pierre BAILLY-BECHET
Rémy GATT a donné pouvoir à René SUAREZ
Aurore MEUNIER a donné pouvoir à Elise AUCLAIR
Gérard POEYMIROU a donné pouvoir Karine MOMMESSIN
Lucy BRAY
Sophia LEVERT

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M/Mme a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 — Présents et représentés : 13
Date de la convocation : 04 juin 2026 — Date d'affichage : 04 juin 2026

N 43 - Tarifs et modalités pour le repas des anciens (1/2)

Mme Gabrielle LOUBES expose à l'assemblée les différents points abordés lors de la commission du CCAS notamment sur les modalités et les tarifs du repas des anciens.
Il est proposé de conserver, pour cette année, une organisation proche de celle des années précédentes afin d'éviter de trop nombreux changements.

Le repas sera donc organisé avec :
- Un traiteur local
  - 1001 Saveurs avec un tarif de 29.50€ T.T.C avec pain et cuisinier
- Une animation musicale,
  - Le groupe Fiesta avec deux musiciens pour 500€
  - Le groupe « Isabelle et Guy Cousin » avec deux musiciens pour environ 445€
  - Jean-Michel CAPUTO, seul, pour 569.70€
- Une formule similaire à celle des années précédentes

La date définitive est le jeudi 10 décembre

Il est proposé que le repas soit ouvert aux habitants à partir de leur 75ème années.
Que les colis soit réservés :
- aux personnes de 80 ans et plus ne pouvant pas participer,
- aux personnes empêchées physiquement, sur demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (M. René Suarez), décide de :

- **Valider l'âge minimum de 75ème années pour être bénéficiaire du repas des anciens**

Accusé de réception en préfecture
001-210101671-20260610-D260043-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

…/…

Mise en ligne le : 11/06/2026

…/…

N 43 - Tarifs et modalités pour le repas des anciens (2/2)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Valide le devis de 1001 Saveurs pour un montant par personne de 29.50€ T.T.C**
- **Valide le montant maximum par colis double de 27,90€ et par colis simple 18,50€**
- **Valide l'absence de colis aux résidents secondaires.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (M. René Suarez), décide de :

- **VALIDER l'invitation des personnes âgées de 70 à 74 ans moyennant une participation de 45 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Valide que les colis sont réservés aux personnes de 80 ans et plus, ne pouvant pas participer au repas ou aux personnes empêchées physiquement et sur demande**
- **DEFINIT le montant du repas des accompagnants de 45€**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
René SUAREZ

Accusé de réception en préfecture
001-210101671-20260610-D260043-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

Mise en ligne le : 11/06/2026